

Délibération n°CA-2021-81

Adoption du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 24 novembre 2021
Présents : 17 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 19
Procurations : 2

Résultats du vote :

Voix "pour" : 19
Voix "contre" : 0
Abstentions : 0

Titulaires	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY	X		
M. Benoît CORNU		X	
Mme Edwige EME	X		Jean-Claude GAY
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		Martine PEQUIGNOT
M. Jean-Claude GAY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X	
Mme Isabelle ARNOULD		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		
M. Thierry BORDOT	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD		X	
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT		X	

Suppléants	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
Mme Karine GUILLEREY	X	
M. Laurent SEGUIN		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSET		X
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		X
Mme Martine GAUTHERON		X
Mme Corinne BONNARD		
Mme Isabelle GEHIN		
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS		X
Mme Christelle CLEMENT	X	
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		X
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER		
M. François LAURENT	X	

Membres élus ayant voix consultative

Titulaires	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

Suppléants	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Michel VILBOIS, préfet de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X

Etaient également présents

M. le colonel Ralph JESER, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Sylvie COUTHERUT, membre suppléant sans voix délibérative

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre, à neuf heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Monsieur Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu l'arrêté CAB/INC/R/09 n°1815 du 09 juillet 2009 fixant le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques,

Vu l'avis favorable émis par les membres du comité technique lors de la réunion du 08 décembre 2021,

Vu l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires lors de la réunion du 08 décembre 2021,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours lors de la réunion du 09 décembre 2021,

Vu l'avis favorable émis par les élus du Département lors de la réunion du 16 décembre 2021.

Après avoir entendu les précisions données par **le colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Comme l'introduit la loi n°96-369 du 3 mai 1996 dans son article 7, le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) « dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doit faire face le Service Départemental d'Incendie et de Secours dans le département et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ce service ».

L'organisation opérationnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône repose actuellement sur le SDACR II, adopté en juillet 2009, et sur le Règlement Opérationnel (RO) adopté en 2011 et modifié à 3 reprises (en 2014, 2019 et 2021). Ces deux documents, conçus à des époques différentes, nécessitent d'être ajustés aux réalités actuelles des risques et aux évolutions majeures de l'activité opérationnelle du service qui imposent de repenser l'organisation afin de pouvoir y répondre.

Précisons que, sans être nouveaux, certains risques particuliers ou complexes ont en effet évolué. Leur couverture appelle une adaptation de notre réponse opérationnelle en termes de moyens, de techniques et de formation ; adaptation à mener en concordance avec les évolutions nationales en matière de doctrine opérationnelle.

Il s'agit plus particulièrement :

- des risques routiers,
- des risques de feux de forêts et d'espaces naturels,
- des risques technologiques,
- des activités de loisir de plein air.

Le SDACR, qui est avant tout un document technique, constitue un véritable outil opérationnel d'orientations stratégiques et le fondement d'un projet politique.

Le SDACR III fixe des orientations et des objectifs de couverture pour les cinq ans à venir. Il préconise des objectifs réalistes et raisonnables : réalistes sur nos moyens et le potentiel de développement de ceux-ci ; raisonnables sur l'efficacité ambitionnée. C'est-à-dire un juste équilibre entre efficacité opérationnelle et allocation de moyens.

L'enjeu est d'asseoir durablement notre réponse opérationnelle qui est bonne, mais aussi de préparer l'avenir de la distribution des secours en Haute-Saône, face à des besoins qui évoluent et des vulnérabilités à réduire.

Vous êtes invités à prendre connaissance du projet de SDACR que vous pouvez consulter sous le lien : <https://www.sdis70.fr/presentation-du-sdacr-2021.htm>

Pour information ; le document de travail a, au préalable, été envoyé à l'ensemble des élus du CASDIS, aux membres des différentes instances du SDIS et autorités intéressées par le document ainsi qu'aux chefs de centre, aux personnels d'encadrement du SDIS et aux organisations syndicales.

Ces derniers ont été invités à formuler des remarques qui ont été, le cas échéant, prises en compte par le SDIS.

Ce projet de SDACR a été soumis à l'avis des membres du Comité Technique le 8 décembre et à l'avis des membres de la commission administrative et technique du SDIS le 9 décembre. Ces derniers ont donné, à l'unanimité, un avis favorable. Il a également fait l'objet d'une présentation au collège des chefs de service de l'Etat le 14 décembre et a reçu l'avis favorable des élus du Département le 16 décembre.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir émettre un avis sur le projet de Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques III.
Monsieur le préfet pourra ensuite arrêter le SDACR III avant la fin de l'année.

Décision

Les membres du conseil d'administration adoptent, **à l'unanimité**, le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques III.

Après avis du Conseil départemental des élus du Département, sur avis conforme du Conseil d'administration du SDIS, monsieur le préfet pourra ensuite arrêter le SDACR III avant la fin de l'année.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20211220-CA-2021-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Yves KRATTINGER